

Les emplois dans les services à la personne

Etat des lieux du suivi statistique

Dares

CNIS - 17 septembre 2010

- ① Les services à la personne : champ et définition
- ② Le suivi régulier des emplois, des heures travaillées, de la masse salariale
- ③ Les données sur les caractéristiques des emplois
- ④ Mise en place d'un groupe de travail

Le champ des services à la personne

- Une notion définie dans la loi du 26 juillet 2005 :

Les activités de services à la personne sont les activités réalisées au domicile de la personne ou dans l'environnement immédiat de son domicile

- 21 activités au titre desquelles des associations ou entreprises peuvent être agréées (décret du 26 décembre 2005)

dans 4 grands domaines d'activités :

- services à la famille (garde d'enfants, soutien scolaire)
- services associés à la promotion de la santé et à la qualité de vie à domicile (entretien de la maison, assistance aux personnes âgées ou dépendantes, préparation et livraison de repas...)
- services d'intermédiation (assistance aux démarches administratives...)
- services associés au logement et au cadre de vie (gardiennage, jardinage, petites réparations, assistance informatique...)

Une difficulté : ce "secteur" n'en est pas un au sens des nomenclatures d'activité

- Les services à la personne regroupent un ensemble d'activités très diverses qui ne constituent pas un agrégat simple de postes des nomenclatures d'activité traditionnelles, même au niveau le plus fin
- En NAF rév. 2 trois secteurs couvrent largement les services à la personne
 - activités des ménages employeurs de services domestiques
 - aide à domicile
 - accueil des jeunes enfants
- Mais cette couverture est imparfaite. En particulier, les activités des entreprises privées prestataires ne peuvent être repérées :
 - elles sont classées dans les secteurs d'activité en fonction de l'activité qu'elles produisent (ex : enseignement pour le soutien scolaire)
 - les nomenclatures ne distinguent pas le lieu où la prestation est effectuée

Le suivi régulier s'appuie sur des données administratives propres au secteur

Les services à la personne

Les particuliers-employeurs
(DNS, Cesu, Paje)

Les organismes agréés
prestataires
(EMA, TSA)

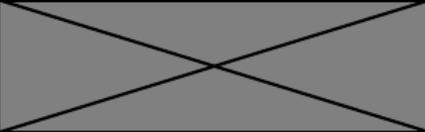
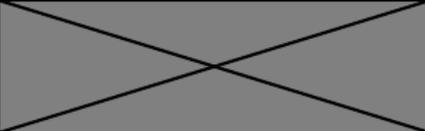
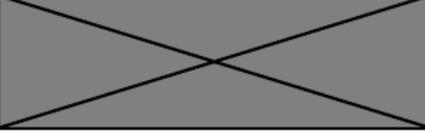
Emploi direct hors mandat

Organismes agréés
mandataires
(EMA, TSA)

Les limites des sources administratives

- Des doubles comptes possibles
 - Pour les particuliers employeurs qui recourent à divers modes de déclaration de leurs salariés
 - Pour les particuliers qui emploient directement des salariés et recourent aussi à des organismes prestataires
 - Pour les salariés qui sont simultanément employés par un organisme prestataire et par un particulier employeur
 - Mais des avancées récentes ou en cours afin de mieux les repérer et les mesurer
- Une information limitée
 - Peu d'informations sur les caractéristiques des employeurs et des salariés
 - Peu d'informations sur les activités exercées

Aujourd'hui, qui exploite quoi ?

	Volets sociaux (Dns, Cesu, Paje)	EMA - TSA	A noter
Accoss	OUI		source supplémentaire : "Etablissements bénéficiaires d'exonérations"
ANSP	Données agrégées en provenance de l'Ircem et Accoss	Serveur nOva (2008 : année de montée en charge) Données agrégées en provenance de la Dares (→ 2008)	Synthèses "champ complet" en lien avec le BIPE
Dares	Données agrégées en provenance de l'Ircem et de l'Insee	DDTEFP (→ 2008) / nOva (2009 →)	Synthèses "champ complet"
Insee	OUI		Usage interne (estimations d'emploi) + Diffusion données trimestrielles agrégées à la Dares + Etudes ponctuelles
Ircem	OUI		Mise à disposition de données agrégées à la Dares, l'ANSP, le Bipe ...

Le suivi des heures rémunérées au cours d'une année

Une "simple" somme (pas de doubles comptes) :

- des heures déclarées par les particuliers employeurs (volets sociaux DNS, Cesu, Pajemploi)
- des heures déclarées par les organismes prestataires (EMA, agrégées)

Total des heures rémunérées en 2008 (en millions, hors assistantes maternelles)

Particuliers employeurs (volets sociaux)		Organismes prestataires (EMA, traitement Dares)	Total
564 <i>traitement Ircem</i>		232	796
dont			
activité mandataire 82 <i>EMA, traitement Dares</i>	emploi direct hors mandat 482 <i>par déduction</i>	232	796
608 <i>traitement Acooss</i>		232	840

Le suivi des effectifs salariés (1/4)

C'est plus compliqué :

- Des doubles comptes
 - des doubles comptes possibles : salariés qui sont simultanément employés par un organisme prestataire et par un particulier employeur
 - des doublons traités au sein du champ des particuliers employeurs (par l'Insee et par l'Ircem)
 - avec des résultats qui diffèrent légèrement
- une mesure très sensible à la période retenue pour comptabiliser les effectifs (durées courtes des contrats, temps partiel, forte rotation...)

Le suivi des effectifs salariés (2/4)

Salariés des particuliers employeurs (y.c. assistantes maternelles)
des décomptes variables selon la période considérée

	+	Année 2007	
Au cours de l'année	↓	1 638 300	1 643 000
Au cours d'un trimestre			
	T2	1 290 700	1 290 300
	T4	1 276 500	n.d
Au cours de la semaine		1 080 100	n.d
Un jour donné (dernier jour du trimestre, de l'année)	-	n.d	n.d
		<i>traitement Insee</i>	<i>traitement Ircem</i>

Le suivi des effectifs salariés (3/4)

Pour les salariés des organismes prestataires : un décompte par les Etats mensuels d'activité transmis par les organismes :

- nombre de salariés rémunérés au cours du mois
- ou nombre moyen au cours de l'année

Salariés mis à disposition par des organismes prestataires agréées

EMA 2008

Mars	291 000
Décembre	251 000
En moyenne sur l'année	283 000

Traitement Dares

Le suivi des effectifs salariés (4/4)

Au final :

- des difficultés pour mesurer l'emploi, même agrégé,
- et donc pour mesurer les créations d'emplois
- dans un contexte où le secteur est dynamique
- et où les pouvoirs publics y consacrent des sommes importantes et aimeraient mieux connaître les résultats de leurs politiques

⇒ Recommandation de la Cour des Comptes :

"charger le CNIS de faire des propositions afin de définir une méthode stable et partagée pour améliorer la connaissance statistique des emplois dans les services à la personne"

Le suivi de la masse salariale

A nouveau une "simple" somme :

- Champ des particuliers employeurs :
 - Sur la base des volets sociaux
 - Actuellement données diffusées par l'Acosss sur le champ des particuliers employeurs
 - En 2008 : 8 milliards d'euros

- Champ des organismes agréés :
 - Disponible dans les EMA depuis 2008 dans nOva (en cours d'expertise)
 - Disponible dans les TSA mais insuffisamment complet jusqu'à présent

Des délais de mise à disposition en voie d'amélioration

Des délais de mise à disposition assez longs (18 mois)

- Champ des particuliers employeurs :
 - Les retards de déclaration font que les données se stabilisent tardivement
 - Une piste : estimer ces retards pour diffuser des données redressées plus précocement
 - L'Acoss le met en oeuvre \Rightarrow publication annuelle moins d'un an après et publications trimestrielles sur le trimestre T en début T+2 depuis le 4ème trimestre 2009
- Champ des organismes agréés :
 - Jusqu'en 2007, les TSA papier remontaient via les DDTEFP et étaient saisis par prestataire externe pour la Dares
 - Les délais sont appelés à se réduire notablement avec la mise en oeuvre de nOva (saisie directe par les organismes)

Un suivi plus détaillé ?

Cette présentation du suivi régulier laisse notamment de côté :

- des ventilations utiles :
 - selon le circuit déclaratif (DNS, Cesu, Pajemploi) : disponible
 - selon le domaine d'activité :
 - sur le champ des particuliers employeurs : 4 types d'activités dans données Ircem et Insee : garde d'enfants à domicile, assistants maternels, aide à domicile (assistance à des personnes âgées ou dépendantes), autres emplois familiaux (travaux ménagers, soutien scolaire, etc.)
 - sur le champ des organismes agréés : 21 activités dans les TSA depuis 2007
- le suivi du nombre de particuliers employeurs ou de clients des organismes

Les salariés des particuliers employeurs (1/2)

Source d'information : les données individuelles des volets sociaux

Une étude de l'Insee : "Les salariés des particuliers-employeurs en **2006**",
Insee Première n° 1173, janvier 2008.

- Sexe et âge des salariés (90% de femmes et âge moyen de 43 ans)
- "Métier" exercé (classement selon le métier "principal") :
 - garde d'enfants à domicile (5% des salariés)
 - assistants maternels (16%)
 - aide à domicile : assistance à des personnes âgées ou dépendantes (28%)
 - autres emplois familiaux : travaux ménagers, soutien scolaire etc. (51%)
- Heures rémunérées, salaire versé

Les salariés des particuliers-employeurs (2/2)

- la pluriactivité au sein des particuliers-employeurs : en moyenne, les salariés des particuliers-employeurs travaillent simultanément pour 2,2 employeurs (dernière semaine de l'année 2006).

Salaire perçu sur l'année sur l'ensemble des contrats des salariés employés directement par des particuliers en 2006, selon leur profession

	Assistants maternelles	Gardes d'enfants à domicile	Aides à domicile	Autres emplois familiaux
D1	1 196	293	148	117
Médiane	6 554	2 322	1 266	1 268
D9	14 112	11 542	5 699	6 922
D9/D1	11,8	39,3	38,5	59,4

Lecture : en 2006, 10 % des gardes d'enfants à domicile ont perçu un salaire inférieur à 293 euros sur l'année et 50 % ont touché un salaire inférieur à 2 322 euros.

Champ : salariés employés directement par des particuliers.

Source : Cnav, déclarations Cesu, DNS, Paje, calculs Insee.

INSEE PREMIERE N° 1173 - JANVIER 2008 (extrait figure 3)

Les salariés des organismes prestataires (1/2)

Une première source - succincte - d'information : les TSA (tableaux statistiques annuels)

- Les dernières données diffusées par la Dares dans le *Dares Analyses* n°020 d'avril 2010 s'appuient sur le TSA 2007 (formulaire papier envoyé par les organismes aux DDTEFP)
- Les TSA 2008 et 2009, saisis directement par les organismes sur nOva, sont en cours d'expertise.

Les informations sont fiables uniquement sur le champ des associations (80% des heures des organismes agréés exerçant en mode prestataire) :

- femmes (93%) - CDI (74%)
- temps partiel (72%) - ≥ 50 ans (30%) et ≤ 26 ans (10%)

Les salariés des organismes prestataires (2/2)

Une autre source d'information prometteuse : les DADS

- Organismes agréés repérés depuis la validité **2008** par une indicatrice et le numéro de l'agrément
- ... ou possibilité d'appariement des DADS avec la liste des organismes agréés issue du serveur nOva de l'ANSP (exercice en mode prestataire et/ou mandataire)
- Données disponibles : sexe, âge, salaire perçu, heures rémunérées(salarié, poste de travail)
- Une difficulté : distinguer les salariés des OASP (prestataires) **exerçant au domicile des PE** des autres salariés des OASP (encadrement, secrétaires...)

Le champ complet : salariés des particuliers-employeurs et des organismes agréés prestataires

Appariement données individuelles des volets sociaux avec les DADS qui permettra d'étudier :

- La pluri-activité **au sein du champ des SAP** (salariés exerçant à la fois pour des PE et employés par un OASP prestataire, de manière concomitante ou non)
- La pluri-activité prenant **en plus** en compte les emplois exercés pour des personnes morales **hors du champ des SAP** (i.e hors organismes prestataires et mandataires)

L'Insee a réalisé un 1er appariement des DADS **2006** avec les données de l'Ircem qui lui a permis de publier une 1ère analyse de la pluriactivité : "Travailler pour un particulier : souvent une activité d'appoint ", *Les salaires en France*, édition 2008, collection Références, Insee

Des sources complémentaires ?

Exploitation des enquêtes Emploi de l'Insee sur le champ des professions suivantes :

- " assistantes maternelles "
- " employées de maison, personnel de ménage "
- " aides à domicile, aides ménagères et travailleuses familiales "

(fragilité des heures de travail du fait des employeurs multiples)

La mise en place d'un groupe de travail

La réponse du Cnis à la Cour des Comptes :

- mettre en place un groupe de travail interinstitutionnel
- composé de représentants de l'Acoss, l'ANSP, la Dares, la DGCIS et l'Insee
- piloté par la Dares
- qui présentera un rapport et des recommandations à la Commission Emploi, qualification et revenus du travail en 2011

Projet de mandat du groupe

Le groupe de travail aura pour objectif de formuler des propositions sur les concepts, sources et méthodes à privilégier, ainsi que sur les modalités de diffusion des données à adopter, afin d'améliorer la pertinence, la cohérence et la régularité du suivi des emplois dans le secteur des services à la personne.

A cette fin, le groupe de travail dressera notamment un état des lieux détaillé des données actuellement produites afin de mesurer et d'analyser l'emploi et ses caractéristiques dans le secteur des services à la personne. Il recensera les sources et concepts utilisés, les modalités de diffusion des données et analyses. Il s'appuiera sur les évolutions en cours des sources de données pour proposer des voies d'amélioration de la connaissance des emplois du secteur, à la fois en termes de traitement des doubles comptes et d'exhaustivité du champ, et en termes de connaissance des conditions d'exercice des emplois. Il veillera à ce que ses propositions améliorent la comparabilité des données sur les emplois du secteur avec celles relatives à l'ensemble de l'économie et aux autres secteurs, ainsi que la lisibilité pour le grand public et les décideurs des informations sur les créations d'emplois et l'évolution des heures travaillées.